COMPTES RENDUS de SÉANCES du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 7 décembre 2011

Les Conseillers municipaux sont présents à l'exception de :

- Yves Péré qui donne procuration à Jean-Marc Ladesbie
- Marie-Françoise Grousset qui donne procuration à Anne-Marie Malaganne
- Crystel Mouré, excusée

Lecture est faite par M. le Maire du procès-verbal du 16 Novembre 2011 qui est adopté à l'unanimité.

1- TRAVAUX STATION EPURATION

Le Syndicat d'Assainissement du Pays de Nay vient de réaliser une étude pour le stockage des boues et propose des lits plantés de rizophytes .Une délégation du Conseil Municipal a visité la station d'épuration d'Asson équipée de la sorte.

Le coût estimatif se chiffre à 180.000 € dont 3.500 € de maîtrise d'œuvre.

La Commune sollicite des subventions de 35% du Conseil Général et de 25% par l'Agence de l'eau.

Le Conseil Municipal accepte cette proposition et autorise M. le Maire à signer une convention de maîtrise d'œuvre avec le Syndicat d'assainissement du Pays de Nay.

2-DECLARATION BUDGETAIRE MODIFICATIVE

Les frais de publication relatifs au droit de préemption urbains sont à porter au programme du PLU.

De même, au chapitre des emprunts, un ajustement est à effectuer, sans que ces opérations modifient l'équilibre budgétaire.

3-QUESTIONS DIVERSES

- Le Conseil municipal accepte le renouvellement du contrat Cosoluce (logiciels compta, budget, élection, facturation...).
- Le Conseil d'Etat vient de débouter les anciens propriétaires de l'immeuble Place St Jean qui abrite les commerces et les logements sociaux.
- Une subvention de 100 € est allouée à l'Association Plein Ecran suite à la projection d'un film pour les scolaires.
- Le pot des nouveaux arrivants est fixé au vendredi 13 janvier 2012.
- Le concert du Nouvel An sera donné le dimanche 22 janvier 2012.
- La population Lestelloise sera recensée du 19 janvier au18 février.

Fait à Lestelle-Bétharram, le 8 décembre 2011

Le secrétaire de Séance Michel CORSINI Le Maire Jean-Marie BERCHON